

## Déclaration en 2021 des estimations des taux de reprise en pépinières par les OPA

### 1. Contexte

Afin de permettre un contrôle des pépinières plus rapide sans en diminuer l'efficacité, il est demandé aux opérateurs d'estimer le taux de reprise de chacun des lots mis en œuvre avant le contrôle de FranceAgriMer.

### 2. Comment réaliser votre déclaration

Depuis le tableau de bord du portail internet Bois et Plants, vous avez accès à vos télédéclarations. Pour chacune des télédéclarations de Mise en Œuvre (MEO) approuvées, il est possible de télécharger un fichier CSV. Le bouton se situe, dans la colonne « Imprimer » à

Nombre lignes / page  1 - 10 sur 100 résultats

N° télé-déclaration	N° dossier	Type	Année	Statut	Date de statut	Imprimer	Voir
35123	0200068938	Récolte Pépinière Traditionnelle	2020	Validée ?	24/06/2021		
35114	0200072158	MEO Plants en pots FORCE 9 - AUTOMNE + REPIQUES 2	2021	En saisie ?	07/06/2021		
35051	0200072158	MEO Plants en pots FORCE 9 - AUTOMNE + REPIQUES	2021	Approuvée ?	04/06/2021		
35035	0200072158	MEO Plants en pots STD-Mini Boutures Aoutés 2021	2021	Approuvée ?	04/06/2021		
34846	0200072158	MEO Plants en pots POT 7 - PRINTEMPS	2021	Approuvée ?	12/05/2021		
34735	0200071629	Autoédition VM	2020	Approuvée ?	07/05/2021		

Télécharger / Imprimer le récapitulatif de la télédéclaration n°35051

gauche.

Télécharger le fichier csv en cliquant donc sur le logo X vert et l'enregistrer dans votre ordinateur puis l'ouvrir avec un logiciel tableur type Excel.

Le fichier s'ouvre et une opération est nécessaire pour mettre en forme ce fichier csv :

Cliquer sur le coin en haut à gauche du tableau ou cliquer simultanément sur les touches Ctrl et A : tout le tableau va être sélectionné.

	A	B
1	N° Lot	Réf. Lot
2	155	BA-149
3	155	BA-149
4	155	BA-149

Double-cliquer sur le trait entre les colonnes A et B puis répéter cette action sur le trait entre les lignes 1 et 2 comme illustré ci-contre. Cette opération permet la mise en forme du tableau.

	A	B
1	N° Lot	Réf. Lot
2	155	BA-149
3	155	BA-149
4	155	BA-149

K	L	M	N	O	P
Désignation variétale G/PG (variété, clone)	Mat. étranger G/PG	N° Inscription Parcelle G/PG	Fournisseurs G/PG (nom, n°Inscription, pays)	Taux de reprise	
CABER.SAUVIGNON N	N	022000063	XXXXXXXX XXX	85	
CABER.SAUVIGNON N					
CABER.SAUVIGNON N					
COT N	N	022000065	XXXXXXXX XXX	75	
COT N					
COT N					
CABERNET FRANC N	N	022000062	XXXXXXXX XXX		
CABERNET FRANC N					

La colonne O est celle du **Taux de reprise**. C'est la colonne à remplir.

Remarque : Un même lot peut être répété sur plusieurs lignes (au cas où différentes VM le composent).

Indiquer seulement 1 fois le taux de reprise pour un lot, il n'est pas nécessaire de

remplir chaque ligne.

Une fois que tous les taux de reprise sont renseignés, **envoyer ce tableau par mail** à votre service territorial au plus tard avant la réalisation du contrôle pépinière.

Vous pouvez également télécharger votre déclaration au format PDF, dans ce cas la saisie du taux de reprise se fait par écrit puis vous devez adresser par mail votre déclaration ainsi complétée.

### **3. Méthodologie pour l'estimation du taux de reprise d'un lot de plants**

#### **Définition :**

Le taux de reprise est une estimation visuelle au champ du nombre de plants vivants. L'estimation visuelle doit être confirmée par un examen sur un lot homogène par un sondage sur 1 mètre linéaire.

#### **Méthode :**

Ce taux de reprise est le résultat d'une évaluation sur 1 mètre linéaire d'un lot homogène du nombre de plants vivants / nombre de plants mis en œuvre. Il s'exprime par tranche de 5 %. Exemple : 45 %, 50 %...

Sur un lot visiblement hétérogène la confirmation sera réalisée avec plusieurs mesures représentatives.

**Exemple :**

Un lot de plants est **visiblement hétérogène** et peut être décomposé en deux parties :

- 1ère partie du lot représentant 80 % du lot : l'estimation visuelle du taux de reprise est de 60 %. Afin de confirmer cette estimation visuelle, le comptage est réalisé et détermine que 17 plants sur 28 sont vivants. Dans ce cas, l'estimation visuelle du taux de reprise de 60 % est confirmée par le comptage ;
- 2ème partie du lot représentant 20 % du lot : l'estimation visuelle indique que le taux est visiblement beaucoup plus faible de l'ordre de 30 %. Le comptage des plants confirme que 8 plants sur 28 sont vivants. Dans ce cas, l'estimation visuelle du taux de reprise est de 25 à 30 %.

Taux à déclarer pour le lot entier :

Le taux de reprise du lot à déclarer est de 55%. Ce taux est obtenu par le calcul de la moyenne pondérée (soit  $60 \times 80 \% + 30 \times 20 \% = 54 \%$  arrondi à 55%).